

# LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DE L'UNION RÉGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES  
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : 10, rue de Bel-Air — NANTES  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL

Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : à partir de 10 fr. ; Étranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes  
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
10, Rue de Bel-Air — NANTES

## Vœux du XIV<sup>e</sup> Congrès de la C. F. T. C.

SEMAINE DE QUARANTE HEURES

Le 14<sup>e</sup> Congrès de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Considérant que la dignité morale du travailleur et les obligations que lui impose sa vie individuelle, familiale et sociale, requièrent la possibilité d'exercer une activité professionnelle dans des conditions normales, et avec un salaire suffisant ;

Constatant que le fœtu du chômage total ou partiel s'aggrave chaque jour et qu'il en résulte un danger redoutable pour la Société, celle-ci ne remplissant plus à l'égard du travailleur les devoirs auxquels elle est tenue ;

Constatant, d'autre part, que les pouvoirs publics et les autorités économiques responsables n'ont apporté ni proposé aucun remède réellement efficace à la pénurie actuelle du travail, les palliatifs que sont les secours aux chômeurs ou certains travaux d'utilité générale ne pouvant être considérés comme tels ;

Constatant qu'en fait, le régime du « short-time » tend de plus en plus à se généraliser et que, d'après les statistiques actuellement connues, une grande partie, sinon la majorité des salariés des principales industries de tous pays ne travaillent même pas 40 heures par semaine ; qu'en conséquence, la plupart des objections contre la possibilité de l'application actuelle de la semaine de 40 heures tombent devant les faits ;

Estimant d'ailleurs que ce nouveau régime de travail nécessitera une sérieuse étude et devra comporter une grande souplesse ; mais que, dans les circonstances présentes, dont la gravité exige des remèdes immédiats et des sacrifices indispensables, il faut d'abord chercher des solutions efficaces ;

Estimant qu'il s'agit, avant tout, de faire cesser la crise de chômage, quitte à étudier ensuite la question beaucoup plus vaste et complexe de la réorganisation de l'économie ;

Se déclare en principe favorable à la généralisation de la semaine de 40 heures qui lui paraît actuellement le principal remède à la crise de chômage ;

Demande à ses organisations adhérentes, et plus particulièrement aux Fédérations de Métiers, d'étudier avec le plus grand soin les modalités d'application de la semaine de 40 heures à chaque type d'industrie ou de commerce, en se préoccupant de la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat des salariés ;

Déclare, à ce dernier point de vue, que les salaires et les conditions de travail ne sauraient varier au gré des commodités des employeurs ou des exigences des actionnaires, mais bien en tenant compte du coût de la vie et des besoins normaux de la famille ouvrière ;

Souligne la complexité du problème qui appelle une réglementation internationale ayant égard, notamment, aux exigences de certaines formes d'activité économique ;

Souhaite que la Conférence Internationale du Travail, au cours de sa prochaine session, adopte un projet de convention dans ce sens ;

Emet le vœu que le gouvernement français collabore activement à la préparation et à l'application de ce texte ;

Invite la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, qui d'ailleurs s'est déjà saisie de la question, à poursuivre ses efforts auprès des groupements qui la composent, en vue, notamment, de continuer l'étude d'une réorganisation générale de l'économie sur la base des principes chrétiens.

## ASSURANCES SOCIALES

Le Congrès émet les vœux suivants :

Versements

Que le système de cotisations par timbres soit maintenu, le système de paiement par chèques et bordereaux présentant de gros inconvénients ;

Au point de vue administratif par les difficultés et les retards qu'il entraîne dans le contrôle ;

Au point de vue patronal, car aucune simplification effective et réelle ne résulterait de ce système, l'établissement des bordereaux nécessitant autant de travail que l'apposition des timbres ;

Au point de vue ouvrier, l'absence de cartes individuelles empêchant le salarié de connaître à tout moment si son employeur a effectivement versé les cotisations précomptées ;

Au point de vue moral, car le salarié, n'ayant plus entre les mains une pièce, se désintéresserait de la loi, de son fonctionnement et ne la considérerait plus que comme une loi d'assistance.

(Suite 2<sup>e</sup> page, 2<sup>e</sup> colonne)

NAZALIENS...

VOIR D'URGENCE LA 3<sup>e</sup> PAGE

## Nous fêtons notre Prix Brellaz Gustave PRESSENSÉ

A l'issue de la réunion trimestrielle du Conseil de l'Union Régionale, les délégués se retrouvent joyeux, salle Joseph-Devaud, autour d'une table élégamment disposée et fleurie.

Le Porto et le Byrrh remplissent bientôt les verres. Les gâteaux circulent. En l'honneur de notre Prix Brellaz, les verres s'entrechoquent, et quelques délicieuses gorgées rafraîchissent les gosiers qu'une discussion animée, dans la salle voisine, vient d'assécher légèrement.

Un temps de silence. Et Paul Foulon prend la parole. S'excusant de remplacer le Président de l'Union Nantaise, Léon Buerne, qui, de Paris, où il assiste à un Congrès d'H.B.M., vient de téléphoner pour dire combien il est de cœur avec nous tous en cette heureuse circonstance, Foulon nous dit les mérites de celui qui a fait l'honneur à nos organisations de posséder cette année le lauréat du Prix Brellaz.

Il dit l'activité inlassable et le dévouement sans bornes de Gustave Pressensé, d'abord pendant les terribles années de la guerre, il rappelle à ce propos des paroles de notre Président Confédéral, au Congrès de la C. F. T. C. :

« Mon cher Pressensé, vous avez été comme ces meilleurs des postes avancés. Vous avez été de ceux qui ont lutté sans espoir, à une heure où les enthousiasmes du feu s'étaient calmés, et où l'action réfléchie n'avait pas encore commencé. Vous avez été de ceux qui se sont en quelque sorte détachés de l'ensemble, qui, espérant, avec, veillant, sur le sommeil de vos camarades, qui avez attendu que d'autres prennent votre place. Et c'est cet héroïsme tranquille et modeste que je veux saluer en vous. Et vous me permettez bien de vous donner, comme c'est l'habitude, l'accolade du chef à celui dont il veut saluer le grandeur. »

Foulon parle aussi du temps où, quelques années après la guerre, Gustave Pressensé eût à assurer à lui seul toutes les charges principales de l'Union Régionale, de l'Union Nantaise, et même du Syndicat des Employés de Nantes, sans parler des autres syndicats qui l'accaparaient à tour de rôle. Une fois sa journée de travail professionnel terminée, une autre journée de travail commençait pour Pressensé : la journée de travail syndical. Placement des syndiqués, démarches diverses, déplacements presque toujours effectués de nuit ou pendant ses rares congés, veillées devenues presque quotidiennes, nuits blanches parfois, tel fut son lot, surtout après la guerre, jusqu'au jour où, pour des raisons d'ordre professionnel, il dut passer le flambeau à d'autres.

A d'autres, pas à un autre. Car tellement vaste était le chantier qu'il laissait, qu'il en fallut au moins trois pour en assurer la succession.

Et pourtant, au plus fort de l'action, malgré les incompréhensions, les ingratitude, les amosités, les persécutions même, jamais on n'avait entendu la moindre plainte de sa part. Jamais de découragement non plus. Homme de dévouement, d'abnégation, de persévérance, tel fut Gustave Pressensé, militant syndicaliste chrétien de chez nous.

Et Paul Foulon, comme Zirnheld, lui donne à son tour l'accolade au nom de l'Union Régionale, justement fière de l'honneur qui lui est fait en la personne de celui qui, hier encore, était à sa tête.

Les applaudissements résonnent. Pressensé veut parler. Mais Foulon ne lui en laisse pas le temps. Il reprend la parole et propose de nommer Pressensé Président d'honneur de l'Union Régionale.

Il n'a pas plutôt terminé que c'est une véritable ovation qui répond à sa proposition. Le nouveau Président d'honneur, tout ému, se dispose à parler à son tour. Mais il n'en a pas encore le loisir qu'il est interrompu.

C'est que Foulon découvre alors une table qui semblait jusque-là étrangère à la fête, et offre à Pressensé au nom de tous, comme souvenir de ces heureux moments, une coquette garniture de bureau encadrée de fleurs.

Enfin, Pressensé va pouvoir parler... Mais non ! C'est M<sup>lle</sup> Drouart, qui, en deux mots, tient à dire, au nom de tous les syndicats féminins combien elle est heureuse de l'événement qui nous rassemble ici aujourd'hui, et combien elle fait siens tous les compliments adressés à Gustave Pressensé.

Et voilà tout de même que la parole lui est passée. Aussi, pour se dédommager, va-t-il la garder un bon petit moment. Et ce sera pour reporter sur les autres les honneurs qui lui sont faits. Tous y passent : d'abord les pionniers du début, et ceux des jours de lutte et d'épreuve : les Geor-

## Un peu de pudeur

Il nous est fréquemment donné de lire ou d'entendre les réflexions indignées provoquées par l'attitude de chômeurs refusant du travail et préférant, paraît-il, les allocations de chômage à un salaire honnêtement gagné.

Celui qui sait les misères et privations endurées par nos camarades sans travail se révolte devant cette assertion, dont le seul résultat est d'exaspérer davantage les victimes du fléau actuel.

On affirme, en effet, avec le plus grand sang-froid, que tel ouvrier touchant une allocation journalière de 5 à 10 francs n'accepterait pas cette somme en échange d'une tâche raisonnable, si... raisonnable qu'elle descend le salaire horaire à un taux absolument dérisoire. Et des gens, très bien intentionnés n'hésitent pas à offrir du travail dans ces conditions !...

Voyons, un peu de pudeur !...

Les bonnes intentions de ce genre ressemblent étrangement aux bas calculs des pires profiteurs ; loin de remédier à la situation, elles contribuent étrangement à l'aggraver en avilissant la valeur du travail et diminuant par là même le pouvoir de consommation des salariés. Cette solution est anti-sociale au plus haut point. Les travailleurs ont le devoir de la repousser.

Qu'on demande un travail correspondant au taux de l'allocation, soit. Mais il serait odieux de tabler sur la misère pour exploiter l'effort des malheureux en vue d'un nouveau et substantiel profit.

Nous dénonçons et combattons sans pitié toutes ces manœuvres, fruits d'une inconscience déplorable ou de la plus franche canaillerie.

La dignité du travail est en jeu. Jean TERRIEN

## PASSONS NOS VACANCES à la MI-COTIÈRE

PAR OUDON (Loire-Inférieure)

ges Lucas, les Henri Godin, les Fargier, etc. ; ceux qui suivirent et ceux d'aujourd'hui : Léon Buerne, Paul Foulon, Bachelier, Belleval, M<sup>lle</sup> Nicol, et tant d'autres, dont le mérite, pour moins apparent parfois peut-être, n'en est pas moins réel, non seulement à Nantes, mais dans toute la région.

Et, pour terminer, les verres s'entrechoquent encore, à la santé du lauréat et de tous les siens. Les vivats fusent, pour se condenser et dans un unanime « ad multos annos ! ».

JUVENIS.

## Assemblée Générale Annuelle de la Caisse Familiale de la Loire-Inférieure pour les Assurances sociales

A l'heure où tant d'ignorants, d'inconscients, ou de malintentionnés, critiquent à qui mieux mieux jusqu'au principe même de la Loi des Assurances Sociales, nous sommes heureux d'être à même de mettre sous les yeux de nos lecteurs cet extrait — qui en dit long — du rapport moral présenté par le Président de notre Union Nantaise, Léon Buerne, à l'Assemblée générale annuelle de la Caisse Familiale de la Loire-Inférieure pour les Assurances Sociales.

Combien de familles ont obtenu un soulagement à leurs souffrances, un allègement au fardeau qui accompagne toujours la maladie par les soins obtenus grâce à la « Caisse Familiale » ? Combien de femmes et de jeunes filles ont rétabli leur santé ébranlée par le travail intensif et parfois aussi les conditions défavorables des milieux dans lesquels elles sont obligées de travailler, en allant passer quelque temps à la maison de repos des syndicats chrétiens, sise, comme vous le savez, à Oudon, Château de la Mi-Cotière, où elles retrouvent reconfort physique et moral ?

Une bonne nouvelle est annoncée aux assurés : Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 15 courant, a décidé la création d'un poste d'infirmière visiteuse, diplômée.

Puis, passant au rapport financier, M. Buerne montre que, pour 1932, la caisse est en bonne posture : Pour une somme de 2.496.238 fr. 73 de recettes, il a été dépensé 2.228.093 fr. 61 ce qui laisse un excédent de 268.145 fr. 22.

Excédent, indique M. Buerne, inférieur de 70.786 fr. 81 au résultat du bilan de 1930-31, et il est tenu compte que cet exercice comptait 18 mois de recettes, 15 mois de dépenses, ce qui fait pour 3 mois 67.735 fr. 50, chiffre sensiblement égal à 3.000 fr. près, à la différence constatée, ce qui justifie de dire que le résultat de 1932 a été aussi satisfaisant que pour la première période septembre 1930 à décembre 1931.

« En ce qui concerne le risque maladie :

« Les cotisations s'élèvent à : 1.663.033 fr. 28, et les prestations à 1.555.101 fr. 45, soit 93,05 % des recettes.

« Pour le risque maternité : 220.735 fr. 79, et les prestations à 136.802 fr. 10, soit 61,97 % des recettes.

« Pour le risque décès : 96.309 fr. 79, et les prestations 22.727 fr. 20, soit 23,59 % des recettes.

« Quant à la Caisse Agricole, cette caisse est aussi en bonne posture, puisqu'elle accuse un solide crédit

## NOS DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS PRUD'HOMMES élus le 25 Juin à Angers



Mademoiselle Anna PATARIN



Albert DUPONT

## Avis important aux chômeurs complets

Il est rappelé à tous les assurés sociaux, chômeurs complets, qu'ils ont droit au versement de la double cotisation ouvrière et patronale pour toutes les journées de chômage complet, à raison de 20 jours par mois et de 80 jours par ans, pour autant qu'ils sont en règle de leurs cotisations dans le trimestre civil qui précède celui du chômage complet.

Pour bénéficier de cet avantage, il suffit d'être inscrit à l'Office de Placement ou chez le correspondant de cet Office dans la commune que l'on habite.

Ne pas oublier en fin de chaque trimestre de chômage et dans les 15 jours qui suivent, de réclamer à l'Office de Placement une attestation n° 26, certifiant les journées de chômage complet.

de 45.187 fr. 58, chiffre très élevé qui ne se reproduira plus par la suite, car il comprend des majorations qui concernent les exercices précédents.

« Il n'en sera pas de même pour 1933 et les années suivantes, et il est probable, et même certain, que nous verrons une diminution de notre solde bénéficiaire actuel.

« Mais il n'est pas moins vrai que les chiffres vous prouvent, Messieurs, la bonne gestion de la Caisse Agricole dans les mêmes conditions que celle de sa grande sœur la « Caisse Familiale. »

## MARIAGE

Nous apprenons le mariage de M. Henri ZIRNHELD, fils de notre Président confédéral, Jules ZIRNHELD, avec Mlle Henriette Charreire.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée, dans la plus stricte intimité, le jeudi 1<sup>er</sup> juin, en l'église d'Athis-Val (Seine-et-Oise).

Nous prions Madame Jules Zirnheld et notre cher Président de bien vouloir agréer nos vives félicitations, avec nos vœux les meilleurs pour les nouveaux époux.

LE JUBILE SACERDOTAL DE M. LE CHANOINE MENARD, Doyen du Chapitre

Directeur des Œuvres Diocésaines

Le jeudi 29 juin, dans la Chapelle de la Visitation, M. le Chanoine Ménard, Doyen du Chapitre du Diocèse de Nantes et directeur des Œuvres Diocésaines, devant de nombreux ecclésiastiques et d'un plus grand nombre encore de délégués des multiples Associations auxquelles il n'a cessé de prodiguer ses conseils, son dévouement et ses prières, célébrait le cinquantenaire de son ordination sacerdotale.

M. le Chanoine Ménard, nous ne le dirons jamais assez, a été notre « ange gardien » depuis le début de nos Syndicats. Il nous a aidés, conseillés, cautionnés ; jamais il n'a su nous refuser son concours. C'est dire combien nous avons tenu à nous faire représenter à cette touchante cérémonie.

Et nous lui redisons aujourd'hui encore, avec l'accent le plus respectueux, le plus cordial et le plus sincère des enfants à leur Père vénéré : « Ad multos annos ! »

Avis aux Assurés

N'oubliez pas de réclamer à votre employeur, à partir du 10 juillet, le récépissé des versements effectués pour votre compte au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 1933.

Cette pièce vous sera demandée par la caisse lorsque vous viendrez vous faire rembourser.

Une belle fête pour nos Syndicats Nantais

LE JUBILE SACERDOTAL DE M. LE CHANOINE MENARD, Doyen du Chapitre

Directeur des Œuvres Diocésaines

Le jeudi 29 juin, dans la Chapelle de la Visitation, M. le Chanoine Ménard, Doyen du Chapitre du Diocèse de Nantes et directeur des Œuvres Diocésaines, devant de nombreux ecclésiastiques et d'un plus grand nombre encore de délégués des multiples Associations auxquelles il n'a cessé de prodiguer ses conseils, son dévouement et ses prières, célébrait le cinquantenaire de son ordination sacerdotale.

M. le Chanoine Ménard, nous ne le dirons jamais assez, a été notre « ange gardien » depuis le début de nos Syndicats. Il nous a aidés, conseillés, cautionnés ; jamais il n'a su nous refuser son concours. C'est dire combien nous avons tenu à nous faire représenter à cette touchante cérémonie.

Et nous lui redisons aujourd'hui encore, avec l'accent le plus respectueux, le plus cordial et le plus sincère des enfants à leur Père vénéré : « Ad multos annos ! »

Avis aux Assurés

N'oubliez pas de réclamer à votre employeur, à partir du 10 juillet, le récépissé des versements effectués pour votre compte au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 1933.

Cette pièce vous sera demandée par la caisse lorsque vous viendrez vous faire rembourser.

## A LA CAISSE FAMILIALE D'ASSURANCES SOCIALES



— L'ASSURE. — 723 fr. 75 !... Et il y en a encore qui disent que les Assurances Sociales ne servent à rien !... — LA CAISSIERE. — J'ai même remis, hier, à un autre assuré 1.650 fr. — Pour moi, ceux qui dénigrent ainsi les Assurances Sociales ressemblent fort au renard de la fable contemplant les raisins hors de sa portée...

## Les Assurances Sociales et les objecteurs de conscience

J'ai beaucoup de sympathie pour Georges Pineau, le spirituel rédacteur de la rubrique « l'Œil du Créneau » dans la Voix du Combattant, dont je partage très souvent les idées, et dont, surtout, j'admire l'humeur irrésistible.

J'en suis d'autant plus à l'aise pour dire que, pour une fois, j'ai trouvé son billet regrettablement déplacé.

Le sujet qu'il abordait, en effet, il y a quelques jours, n'était autre que l'histoire de M. Salvaudon, ce riche propriétaire, de Bray-sur-Somme, qui fut condamné pour n'avoir pas voulu se mettre en règle avec les Assurances Sociales, et dont toute la presse a parlé ces temps derniers, donnant force détails concernant sa résistance à la loi, la vente aux enchères qu'il s'ensuivit, les bagarres qu'elle provoqua, etc., etc...

C'était là, on en conviendra, une belle occasion pour exercer la verve caustique et l'humour frondeur de Georges Pineau.

En fait, l'article commence très bien, et l'on est pris, dès le début, par ce sourire qui, d'habitude, va s'accroissant durant toute la lecture, faisant regretter d'arriver si tôt à la fin.

En effet, dit Georges Pineau, M. Salvaudon est tort de ne pas obéir à la loi. « On doit toujours obéir à la loi, même quand on la critique, même quand elle vous ennuie, même quand on la condamne. On trahit, si chaque citoyen se méfiait de faire un choix dans le faisceau des lois et n'acceptait que celles qui lui plaisent... »

Donc, M. Salvaudon, comme on le voit, a tort. C'est de nouveau Georges Pineau qui parle, le gouvernement devant employer contre ce « païsan » aux neuf citations la manière forte.

Que diable viennent faire ici les neuf citations ? Est-ce que le fait d'avoir fait son devoir, plus que son devoir même — tel est le cas de M. Salvaudon — sur le champ de bataille, dispenserait de continuer à faire son simple devoir de citoyen sur le champ de la paix ? Voilà donc que je commence à froncer le sourcil et que disparaît le sourire qui me prenait si agréablement tout à l'heure.

Et la verve de notre confrère continue à s'exercer, mais ce n'est plus aux dépens de l'objecteur de conscience vis-à-vis de l'impôt, mais aux dépens de l'autorité civile, et puis aux dépens de la loi même des Assurances Sociales.

« Puisque, chez nous, écrit enfin Georges Pineau, il faut gueuler, et très fort, pour se faire entendre, M. Salvaudon a eu raison d'organiser cette démonstration pour obtenir l'amélioration de la loi sur les Assurances Sociales. M. François-Albert avait promis, en mars dernier, qu'il proposerait une refonte complète de cette loi. Il n'a encore rien proposé du tout. »

Et voilà ! Voilà comment « on encourage d'abord la campagne de résistance à la loi des Assurances Sociales, et aussi, au lieu d'une sage amélioration, l'autre campagne de refonte complète de la loi nous savons dans quel esprit. »

Mon cher confrère, vous avez encouragé par votre critique enjouée et ironique tous ceux qui

## La leçon de deux conflits

### GRÈVE D'ARMENTIÈRES CONFLIT CITROEN

Même cause : Baisse exagérée des salaires. Même conséquence : Arrêt général des usines.

DIFFÉRENCES FONDAMENTALES. Classe Ouvrière organisée en trois Syndicats, et représentée par un Cartel Syndical mandaté.

(MODELE C. F. T. C.) Syndicats Libres

— Trois mois et demi de résistance — Soutien effectif des grévistes. — Pourparlers suivis et poursuivis — Pouvoirs publics agissants.

RESULTATS DECISIFS : — Le droit ouvrier reconnu. — Pas d'organisation professionnelle — Baisse de salaires de 15 à 20 % — Licenciements nombreux.

DANS LE NORD : la victoire ouvrière.

A PARIS : l'omnipotence patronale.

OUVRIERS... JUGEZ !

# L'ECTOZONE

Nouveau gaz radio-actif détruit les microbes et revitalise les tissus. — Il est particulièrement efficace dans les cas de : Rhumatisme, Arthritisme, Sciatique, Lumbago, Dépressions, Plaies et Maladies de la Peau, Diabète, Albumine, etc., etc.

DEUX SEULS CENTRES DE TRAITEMENTS DANS L'OUEST  
NANTES, 18, Rue Lafayette. — Téléphone : 147-63. ANGERS, 86, Rue du Mail. — Téléphone : 26-11.  
CONTROLE MEDICAL RIGOREUX

veulent faire rendre à la mutualité plus que l'expérience a prouvé qu'elle ne pouvait rendre.

Vous avez encouragé tous ces critiques de l'assurance, les leurs assés et non moins intoxicés de tous ces journaux réactionnaires et imbuis de ce libéralisme économique désuet et criminel, que tant de catholiques, encore, hélas ! lisent par habitude et approuvent sans se douter que la Terre tourne et que le genre humain ne se limite pas à leur petite personne, à leur petite famille, à leur petite caste.

Vous avez encouragé tous ceux qui, comme je l'entendais il n'y a que quelques jours encore, affirment dar comme fer, sans vous laisser le loisir de placer un mot, et parleraient volontiers ex cathedra, que la loi des Assurances Sociales n'aurait jamais dû s'occuper d'autre chose que de la retraite ; qui oublient ou ne se rendent pas compte que l'ouvrier, en général, est loin de gagner suffisamment, même en temps normal — je ne veux pas parler du chômage — pour qu'il puisse de lui-même mettre quelques sous de côté non seulement pour les jours d'adversité et pour la vieillesse, mais même pour certains événements qui ne doivent pas, ce me semble, être considérés comme des accidents, tels que la maternité.

Vous avez encouragé tous ceux qui ne veulent pas comprendre, qui ne comprennent jamais qu'il est souverainement juste et équitable que tous ceux qui profitent du travail de leurs salariés prélevent sur leurs bénéfices une petite somme qui garantisse ces salariés de la maladie, de l'invalidité, des misères de la vieillesse, tout comme ils prélèvent d'autres sommes pour l'entretien et l'amortissement de leurs chevaux, de leurs machines, de leur matériel.

Vous avez encouragé tous ceux qui n'ont peut-être jamais pensé que ce n'est pas à l'Etat seul, c'est-à-dire à la collectivité tout entière, à vous comme à moi, d'entretenir, lorsqu'ils ne peuvent plus travailler, les ouvriers que certaines entreprises ont usés, et dont elles ont tiré souvent le plus clair de leurs bénéfices pendant qu'ils étaient en pleine force.

Où, mon cher confrère, vous avez prodigué tous ces encouragements-là, indirectement peut-être, mais certainement tout de même.

Et vous avez encouragé, directement là, tous ceux qui ont mené des campagnes tendancieuses — vous vous souvenez sans doute des tristes manifestations de Rennes — contre les Assurances Sociales agricoles ; tous ceux qui ont lancé cette odieuse campagne de dénigrement, sans même consulter les ouvriers agricoles et employeurs ruraux ; car, pour ne parler que de ces derniers — vous ne songez pas à mettre en doute, en effet, les avantages qu'y trouvent les ouvriers agricoles — se seraient-ils engagés dans ce mouvement, les employeurs ruraux, s'ils avaient réellement calculé, en face du léger sacrifice qu'elles exigeaient d'eux, les dégrèvements que les Assurances Sociales permettent de faire aux budgets des communes, des départements, de l'Etat, donc à tous ceux qui paient l'impôt, à eux en particulier ? Ont-ils songé qu'en supprimant cette seule garantie qu'ont leurs ouvriers contre les maladies, les risques d'invalidité, les misères de la vieillesse, les employeurs accentueraient encore la désertion des campagnes, et, pour ne parler que du seul langage que certains semblent disposés à comprendre, qu'ils augmenteraient ainsi leurs frais de main-d'œuvre, celle-ci devenant d'autant plus chère qu'elle se raréfie davantage ?

Le bruit ne fait pas de bien, dit-on. Il ne reste donc à souhaiter que le bruit que vous venez de faire contre la loi des Assurances Sociales soit étouffé par le bruit qu'à fait lui-même M. Salvaudon, de façon que tous les objectifs de conscience de son espèce sachent ce qu'il leur en coûterait de l'imiter dans sa résistance. De cette façon, pour une fois, le proverbe aura menti.

Et ce sera tant mieux pour la classe ouvrière et même pour tous les Français.

A. BELLEVAIRE.

**Avis important aux parents ayant un enfant commençant à travailler**

Nous rappelons à l'attention des parents que la Loi des Assurances Sociales, comprend comme assurés obligatoires, tous les salariés, à partir du début de l'apprentissage, quel que soit l'âge.

Ces jeunes salariés ont toute liberté pour choisir la Caisse d'Assurances Sociales qui à leur préférence. Ils doivent le faire dans la huitaine de l'em-

## Vœux du XIV<sup>e</sup> Congrès de la C. F. T. C.

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

### Assujettis

Que tous les salariés, y compris les travailleurs à domicile, soient assujettis aux Assurances Sociales, quel que soit le montant de leur salaire pour la partie de leur rémunération ne dépassant pas les chiffres maxima fixés par la loi.

### Droits aux prestations

Que le droit aux prestations soit ouvert à condition que l'assuré ait cotisé 60 jours dans le trimestre civil de référence ou 240 jours dans l'année, ce qui rétablirait le régime antérieur si imprudemment modifié.

### Forclusion

Que les assurés continuant à travailler et acquittant régulièrement leurs cotisations bénéficient (après l'épuisement de la période de 6 mois des soins prévus à l'art. 4, par. 8, de la loi) des avantages en nature dans la limite d'un plafond annuel fixé chaque année par décret après avis du Conseil Supérieur des Assurances Sociales.

### Régimes spéciaux

Que tous les décrets de coordination prévus à l'article 49 de la loi soient publiés à bref délai et qu'ils soient vraiment conformes au texte et à l'esprit de cet article.

### JURIDICTION PRUD'HOMALE

Le Congrès émet le vœu que la proposition de loi déposée en novembre 1932, par M. Henri Meek, Député du Bas-Rhin, et 48 de ses collègues, proposition qui tend à modifier et à étendre la législation sur la juridiction prud'homale, soit discutée et adoptée dans le plus court délai.

## Congrès de la Fédération du Textile

Au siège de la C. F. T. C., 5, rue Cadot, à Paris, la Fédération Française des Syndicats Professionnels de l'Industrie Textile a tenu son XII<sup>e</sup> Congrès annuel, le samedi 3 juin.

Le Congrès a commencé à 10 heures du matin, salle Viennet, sous la présidence de Mery, président de la Fédération. Le secrétaire fédéral, Louis Blain, a présenté un rapport moral relatif à l'activité déployée au cours de l'année par la Fédération.

Ensuite, le trésorier fédéral, François Decornet, a donné communication du rapport financier.

Le bureau fédéral a été renouvelé pour l'année 1933-34.

L'après-midi un rapport sur les Congrés ouvriers payés et la Semaine de 40 heures a été présenté par Mery. Ce rapport a donné lieu aux vœux suivants :

Le Congrès de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de l'Industrie Textile.

Considérant le développement continu de l'industrie textile à travers le monde, ce qui amène une réduction permanente des possibilités d'exportation et ainsi une surproduction constante des principaux pays textiles ;

Considérant aussi les méthodes de rationalisation toujours davantage employées dans l'industrie textile, notamment dans la fabrication des articles classiques ;

Se prononce pour l'application de la semaine de quarante heures. Estime que cette réforme requiert une entente préalable au moins entre les principales nations intéressées ;

Que l'application des quarante heures ne doit amener aucune réduction du pouvoir d'achat des salariés ;

Qu'il serait avantageux d'introduire dans les modalités d'application de la semaine de quarante heures un congé annuel payé ;

Qu'une entente nationale devrait être réalisée entre les syndicats patronaux et ouvriers pour la mise au point de la réforme des quarante heures, ses modalités d'application, notamment en ce qui concerne le maintien et l'amélioration des salaires, question qui doit être résolue à la faveur d'une reprise économique.

bauchage. Nous serions heureux de les voir remplir et signer pour leur enfant qui vient de commencer à travailler, un bulletin d'adhésion à notre Caisse La Famille (1), qui possède partout des sections locales et qui s'efforce, dans le minimum de temps, de répondre aux désirs et de faire droit aux demandes de prestations de ses assurés. D'avance, nous tenons remerciers.

### LA DIRECTION.

(1) Demander ce bulletin au siège de la Caisse ou au correspondant de la commune.

## Congrès de la Fédération de la Marine

Le IX<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Syndicats professionnels de la Marine s'est ouvert le mercredi 31 mai, au siège de la C. F. T. C., 5, rue Cadot.

Après une allocution du président fédéral, Jules Robert, de Cherbourg, Emile Nicolas, d'Indret, président de séance, donna un résumé de la première journée du Congrès des Etablissements militaires auquel il avait été délégué par la Fédération de la Marine, puis le rapport moral fut présenté par le secrétaire fédéral Maurice Le Mesle.

Ce rapport résume le travail accompli tant par la Fédération que par les Syndicats pendant l'année écoulée, les interventions faites lorsque les salaires des ouvriers des arsenaux furent menacés de diminution. Un souvenir ému fut adressé aux victimes des catastrophes du « Prométhée » et du « Persée », dans lesquelles disparurent plusieurs camarades. Les résultats des élections aux Commissions locales de salaires furent ressortir une augmentation de l'influence du syndicalisme chrétien dans les arsenaux et établissements de l'Etat.

Le rapport financier du trésorier fédéral, E. Lepetit, fut suivi d'un échange de vues.

Les travaux du Congrès se poursuivirent par l'examen des questions relatives aux travailleurs de l'Etat et à leur situation devant les assurances sociales.

Après s'être entretenus de l'organisation intérieure de la Fédération et du journal « L'Interfédéral », les délégués étudièrent la question des salaires et celle de la durée des heures de travail. Après une mise au point du cahier de revendications, une délégation se rendit, sous la conduite de notre ami Reille-Sout, député du Tarn, au Ministère de la Marine, où elle fut reçue par M. de Chanterac, chef de cabinet du ministre.

Les délégués du Congrès entendirent ensuite un rapport d'Yves Menez, de Brest, relatif aux retraites, à la suite duquel différentes modifications au régime des pensions furent envisagées ; elles feront l'objet d'un cahier de revendications qui sera remis au ministre des Pensions.

M. Le Mesle et Mlle Letourmy, de Cherbourg, présentèrent chacun un rapport, le premier concernant les relations entre les syndicats et les autres organisations professionnelles, le second intéressant le personnel féminin.

Signalons enfin l'exposé de Mlle Angée, de Rochefort, relatif aux raisons qui s'opposent à toute diminution de salaire.

## Congrès de la Fédération de la Métallurgie

La Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie et Parties Similaires (C. F. T. C.) a tenu, le 3 juin, son XIII<sup>e</sup> Congrès National, sous la présidence de Charlemagne Broutin.

Trente délégués représentant 36 syndicats prirent connaissance du rapport moral présenté par Le Bihan, qui constata que l'activité soutenue des organisations a amené un accroissement d'effectifs de 18 %.

De même, les rapports financiers concernant la Caisse Fédérale, la Caisse de Chômage et la Caisse de Résistance accusent des excédents de recettes sur les dépenses.

Après un court exposé du président concernant l'état actuel des relations internationales, le Congrès, après avoir entendu et discuté les rapports de Broutin (Lille) sur la semaine de 40 heures, de Sinjon (Paris), sur l'application de la loi sur les Allocations Familiales, et de Pères (Paris) sur l'organe fédéral, adopta des vœux dont voici les points essentiels :

Le XIII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie.

Confirme la motion adoptée en avril dernier par le Conseil National, concernant la semaine de quarante heures et le maintien de salaires vitaux, motion adressée au Gouvernement pour qu'il fasse adopter rapidement cette nécessaire réforme par le Parlement et la Conférence Internationale du Travail, comme l'un des principaux remèdes à la crise économique mondiale.

Demande l'application étendue à tout le pays et aux diverses professions de la loi sur les allocations familiales.

Insiste pour l'établissement légal de l'assurance-chômage à base syndicale avec le triple concours des communes, des départements et de l'Etat.

## Les Syndicalismes dans l'Etat

Un article paru en tête du *Peuple*, samedi 3 juin, sous la signature de M. Raoul Lenoir, montre que la Confédération générale du Travail n'a rien abandonné des vieux rêves d'hégémonie, de monopole, qui ont rendu son action légitimement suspecte à tous les vrais partisans de la liberté.

Nous admettons que la notion de l'« unité ouvrière » soit une idée-force, à laquelle ses adeptes reconnaissent, quoiqu'ils s'en défendent, une vertu presque religieuse.

Le malheur, c'est que ce mythe ne puisse, en bonne logique, sortir de la zone des abstractions. M. Lenoir a beau répéter que son syndicalisme est « laïque », c'est-à-dire neutre : la doctrine de la C. G. T., affirmée dans ses statuts, manifestée d'ailleurs par une longue et constante tradition, c'est le collectivisme.

L'union, pour une activité aussi difficile et continue que celle du syndicalisme, ne peut se réaliser et surtout se maintenir qu'autour de principes clairs et simples. Cela est particulièrement vrai dans les milieux ouvriers français, beaucoup plus soucieux d'affirmer des opinions que de servir des intérêts.

Au reste, la C.G.T. ne dissimule pas ses rapports étroits avec la S. F. I. O. La Fédération syndicale internationale, dont la C. G. T. fait partie intégrante, est en relations fréquentes, pour ainsi dire organiques, avec l'Internationale Ouvrière qui groupe les formations du socialisme politique.

Une telle attitude, qui a le mérite de la franchise, écarte évidemment de la C. G. T. les travailleurs, fort nombreux, qui veulent assujettir leur vie professionnelle et sociale à d'autres disciplines que celles du collectivisme. Le fait est que la C. G. T. n'englobe qu'une fraction du prolétariat français, constatation qui prend toute sa valeur, si l'on observe que, dans cette fraction, sont contenus de très importants groupements de fonctionnaires...

Or, la sagesse est de tenir compte des faits. En voici un autre : c'est l'existence, en France, et dans maints pays d'Europe, de certaines organisations professionnelles régulièrement constituées, conformes à la loi et à la jurisprudence, mais qui, depuis un demi-siècle, sur le terrain de la liberté, affirment une doctrine, emploient des méthodes tout autres, que celles du syndicalisme socialiste et plus ou moins révolutionnaire. Témoin, la vitalité que la Confédération française des Travailleurs chrétiens a manifestée ces jours-ci, au cours de son 14<sup>e</sup> congrès annuel.

Il n'est qu'une vraie formule : la liberté de la profession organisée. Tout essai de monopole, soit politique, soit syndical, est une menace de dictature.

En ce moment, nous estimons que ceux qui croient à la liberté syndicale ont mieux à faire que d'échanger des propos désagréables.

GASTON TESSIER.

## Pour ceux qui croient encore à la neutralité de la C. G. T.

Nous lisons dans l'« Aube Ouvrière », organe des Syndicats confédérés de l'Aube, l'entrefilet suivant :

LE PROCÈS DU CHRISTIANISME  
Dans quelques jours, paraîtra le livre tant attendu : « Le Procès du Christianisme », de Charles Vaudet, dont les extraits publiés par les journaux n'ont pu donner qu'une idée incomplète.

Jamais, en effet, dans aucun temps, ni aucun pays, pareil réquisitoire n'aura été dressé contre l'Eglise romaine, avec cette impeccable logique, cette puissance de raisonnement, qui donne à l'œuvre du maître écrivain cette force de persuasion, ce saisissant relief de vérité, contre lesquels viennent se briser les théologies les plus subtiles du mensonge.

Jamais une religion qui a jeté le malheur sur le monde, la souffrance et la misère sur les peuples, n'a été analysée et jugée avec cette haute probité d'une conscience affranchie de toute crédulité et cette véhémence indignation d'un esprit dégagé de toutes les contingences.

Cette note n'empêchera pas les dirigeants de la C. G. T. d'affirmer dur comme fer, avec le toupet qui les caractérise, que la C. G. T. accueille, dans son sein, tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions politiques et religieuses, lesquelles seront toujours respectées.

Tartufes !!! Et combien nous

## LES MESSAGES DE NOTRE RÉGION

### DANS NOS FAMILLES

#### NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :  
Liliane Zamfiresco, fille de Mme Zamfiresco, née Jeanne Bilard, du Syndicat des Employés de Nantes

Aline Branchu, 7<sup>e</sup> enfant de notre camarade Antoine Branchu, du Syndicat des Employés de Nantes.

A. Morisson, fils de notre camarade G. Morisson, du Syndicat de l'Etablissement National d'Indret.

Marie-Thérèse Merlet, 7<sup>e</sup> enfant de notre camarade Eugène Merlet, président du Syndicat des Employés de Cholet.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

#### MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :  
Mlle Alice Hervé, du Syndicat des Employés de Nantes, avec M. Alphonse Petiteau (1<sup>er</sup> juillet).

Gérald Boucher, du Syndicat des Employés de Saumur avec Mlle Fernande Luquet (6 juin).

Nos vives félicitations et nos meilleurs souhaits de bonheur.

#### DÉCÈS

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :  
François Boudeau, du Syndicat du Textile du Longeron.

Nos vives et chrétiennes condoléances à toute sa famille.

## Réunion du Conseil de l'Union Régionale DU 25 JUIN 1933

La séance est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de Paul Foulon, vice-président de l'U. R., assisté de Mlle Drouart, vice-présidente, et de Pailloussin, vice-président du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire. 39 syndicats sur 64 sont représentés, par près de cinquante délégués.

Paul Foulon souhaite la bienvenue à l'Assemblée, puis rappelle, en termes délicats et choisis, le souvenir de notre cher et regretté Président Georges Lucas, si prématurément enlevé à notre affection et à nos espérances, quelques jours après notre Congrès. Puis il passe la parole à Belleveire, Secrétaire Général, pour la revue de l'activité régionale depuis la dernière réunion du Conseil.

ACTIVITÉ SYNDICALE  
Belleveire signale tout d'abord que le montant de la souscription ouverte en faveur des grévistes d'Armentières a rapporté environ 1.200 fr.

Il note également le succès de la Tombola lancée au bénéfice de nos œuvres d'entraide, notamment nos caisses de secours aux chômeurs.

Il rappelle le non moins éclatant succès de notre X<sup>e</sup> Congrès Régional, ainsi que celui de la C.F.T.C. où notre U.R., représentée par 13 délégués, fut tout particulièrement à l'honneur.

Il relate nos efforts à l'occasion des élections au Conseil Supérieur du Travail, ses divers déplacements à travers l'U. R., et la fusion prochaine du *Messageur Syndical* et de *l'Effort*, de Rennes.

A NANTES, il signale, pour l'Union Nantaise, la création d'une commission de liaison avec la C.F.P., la pénétration, avec 2 membres, dans la Commission départementale du Travail, sur le même pied que la C.G.T., l'organisation d'une nouvelle tombola locale ; les démarches, au moment de la braderie, aboutissant à l'obtention d'un repos compensateur pour les employés ; la participation, dans de meilleures conditions, aux élections du Comité départemental des Pupilles de la Nation ; la création de deux nouveaux syndicats ; enfin la célébration très solennelle de la Fête du Travail.

En ce qui concerne particulièrement :

FERMES A LOUER  
— Bordier 4 hectares, quartier St-Dominien. Excellente terre.  
— Bordier 2 hectares 1/2, quartier la Haie-Poussière ; grand logement ; donnée gratuitement contre 30 journées travail.

— Dans la Vienne, ferme 40 hect. à prix d'argent.  
— Quartier du Bignon, ferme 13 hect. à prix d'argent.

PLACES A PRENDRE POUR MENAGES  
— Ménage vigneron, femme sachant traire, demandé d'urgence.  
— Ménage chauffeur toutes mains, femme toutes mains, pour la Vienne.  
— Ménage jardinier, femme toutes mains, demandé Ile-et-Vilaine.

PLACES A PRENDRE POUR CELIBATAIRES  
— Chauffeur toutes mains demandé pour Ile-et-Vilaine et Nantes.  
— Chauffeur toutes mains pour le Limousin.

Jardinier 4 branches pour communaux Loire-Inférieures.

avons raison de fuir cette galère, dont les attaches avec le parti S. F. I. O. et le grossier anticléricalisme ne sont un secret pour personne.

Qu'entendront-nous si la C. G. T. ne respectait pas les convictions religieuses de ses adhérents...

ment certains syndicats, à noter : au syndicat des Employés, 6 diplômés obtenus pour 9 élèves présentés aux C.A.P. par les Cours Professionnels, plusieurs chômeurs secourus par la Caisse de chômage ; au syndicat des menuisiers et de l'ameublement augmentation de la cotisation, nouveaux statuts pour la Caisse de chômage, qui eut elle aussi à secourir d'assez nombreux chômeurs, célébration du Cinquantenaire du Syndicat, organisation de 2 semaines récréatives au profit de ses Caisses d'entraide ; au Syndicat du Livre, célébration de la Saint-Jean P.L., avec adoption d'un projet fort intéressant pour les jeunes ; au syndicat du personnel municipal, interventions diverses concernant quelques catégories d'employés ; propagande accentuée au syndicat du personnel de la S.N.E. ; au groupe inter-syndical de Saint-Paul, séance au profit des Cours Professionnels ; aux syndicats féminins, fête de Sainte-Genève, promenade en autocars à Josselin (84 participantes), obtention de 11 C.A.P. aux examens officiels des Cours Professionnels, enregistrement par le service de placement de 187 demandes d'emploi, 104 offres et 62 placements effectifs ; au syndicat de l'Aiguille - Habillement, organisation d'une vente de charité et d'une séance récréative ; au syndicat de la Nouveauté, mise à sérieuse contribution de la caisse de chômage pendant la morte-saison de la haute-couture, création d'une Commission mixte, interventions à propos d'une baisse de salaires.

A INDRET, résistance à la baisse des salaires et au licenciement d'effectifs, vœu en faveur des 40 heures, séance récréative au profit de la caisse de secours.

A ST-NAZAIRE, l'Union Locale célèbre avec solennité la Fête du Travail ; le syndicat des employés organise une séance récréative et émet à son tour un vœu en faveur de l'application de la semaine de 40 heures ; le syndicat de la Métallurgie organise dans la région de nombreuses réunions de propagande (Méan, Saint-Malo, Trignac, St-Joachim, etc.), effectue plusieurs démarches auprès des patrons et des pouvoirs publics, notamment à propos du chômage, et voit augmenter le nombre des voix de ses candidats comme délégués d'atelier ; les syndicats féminins organisent de leur côté une séance de cinéma.

A SAVENAY, brillante intervention en faveur des chômeurs.

A ANGERS, l'Union Locale participe à une journée sociale assez bien réussie ; les syndicats féminins organisent une séance artistique au profit de leur maison de repos de Denée ; les syndicats féminins ouvriers constatent un regain d'activité ; nos syndicats, aux élections prud'homales complémen-taires du 18 juin, mettent leurs adversaires en ballotage intéressant, laissant espérer quelque succès pour le 2<sup>e</sup> tour, le 25 ; intervention diverse en faveur du repos-dominical ; élection de la Commission Départementale du Travail avec 4 délégués, sur le même pied que la C.G.T. ; création d'un syndicat du personnel des établissements militaires, et d'un syndicat des Cheminots P.O.

A CHOLET, les syndicats féminins se procurent un nouveau local, et organisent une Kermesse.

A TRÉLAZE, la propagande s'intensifie et porte des fruits, et la St-Lézin est célébrée comme il convient.

A SAUMUR, visite de Marcel Poimboeuf, et réclamation contre certaines injustices dans le licenciement du personnel.

AU LONGERON et à SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE, visite de Louis Blain, accompagné de Belleveire.

A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT, intervention à propos d'un licenciement de vieux ouvriers, entrevues très cordiales avec les patrons et satisfaction obtenue.

AUX SABLES-D'OLONNE, visite de Marcel Poimboeuf, avec Belleveire, puis de celui-ci seul, et organisation d'un syndicat féminin d'employés.

A NIORT, création d'un Syndicat de Cheminots-Etat.

A POITIERS, succès aux examens des élèves des Cours Professionnels féminins, reprise de l'œuvre du Trousseau, organisation de visites et promenades.

Paul Foulon se dit heureux de constater, malgré des circonstances peu favorables, l'activité et le progrès constant de nos organisations, et donne libre cours à un échange de vues fort profitable à la suite de cet exposé.

CONGRES CONFEDERAL  
La parole revient de nouveau à Belleveire, qui s'attache à donner la physionomie du Congrès Confédéral de la Pentecôte, sans s'attarder au compte rendu déjà paru dans le *Messageur* de juin, mais surtout d'après des notes personnelles prises surtout au cours du rapport moral de Zirnheld. Il insiste sur les cinq points développés par Zirnheld, à savoir que le Congrès est une rencontre, un bilan, une revue, un examen de conscience, et une préparation pour les jours à venir. L'année 1932, a dit entre autres le Président confédéral, marque dans l'histoire de la C.F.T.C. : elle a vu l'accroissement de son influence, la confirmation de son existence et de sa doctrine ; elle a été l'objet de distinctions particulières de la part du Vatican et du gouvernement français, ainsi que d'une attention toute spéciale de l'épiscopat français et des grandes associations sociales catholiques. Nous avons le sentiment très

Prix imbattable  
Lunettes Pince-Nez  
Qualité-Précision  
Exécution des Ordonnances  
Réparations et Transformations

net que la C.F.T.C. est un organe indispensable de la rénovation chrétienne du pays et de la réorganisation du pays sur des principes chrétiens.

Il parle également du rapport financier, des études en commission sur la propagande, les élections prud'homales, les Assurances Sociales, du rapport sur la Semaine de Quarante heures et sur la Caisse Confédérale de défense professionnelle. Enfin il rapporte la consigne de Zirnheld, à la fin du Congrès : servir, servir encore, servir malgré tout, servir toujours.

Aussi, tous nos délégués sont-ils revenus enthousiasmés de ce très réconfortant Congrès.

Notre Union Régionale y fut particulièrement à l'honneur ; Belleveire avait été chargé du rapport concernant les élections prud'homales, Bachelier fut appelé à prononcer un des quatre toasts traditionnels et le fit avec une maestria qui souleva l'auditoire, et surtout Gustave Pressensé, notre précédent Président d'Union Régionale, y recevait le prix Brellaz.

Paul Foulon remercie Belleveire de son compte rendu, dit toute la joie que nous éprouvons d'appartenir à une organisation si vivante et si bienfaisante comme la C.F.T.C., et ajoute que l'U.R. fait siens avec enthousiasme, tous les vœux émis par celui-ci lors de son Congrès, notamment en ce qui concerne les conseils de prud'hommes, les Assurances Sociales, et la Semaine de 40 heures.

SESSION CONFEDERALE  
Après un court échange de vues, lecture est donnée du programme de la prochaine session confédérale d'études et de pratique syndicales, programme que l'U. R. a déjà adressé à tous les syndicats.

Invitation instante est faite pour que le plus grand nombre possible de délégués y soient envoyés, tellement, pour quelque jugement choisi, cette session est profitable, et par lui au syndicat tout entier, c'est-à-dire à l'ensemble des travailleurs intéressés.

Près de vingt adhésions sont déjà envisagées, 8 de Nantes, 2 de Saint-Nazaire, 2 de Saumur, 2 de Châtelleraud, 2 de Thouars, 1 de Poitiers, etc.

CONGRES REGIONAL 1934  
D'un commun accord, l'Assemblée fixe le lieu du prochain Congrès Régional en Maine-et-Loire. Le délégué de Cholet insiste, au nom des syndicats choletais, pour qu'il se fasse à Cholet. D'autre part, Belleveire rapporte que Saumur serait très désireux également de l'avoir. En conclusion, on laisse le soin de fixer le lieu du Congrès de 1934 à l'Union Départementale.

CONCOURS DE RECRUTEMENT  
Les concours de recrutement étant clos, l'Assemblée procède à l'attribution des prix. Deux seuls candidats sont retenus, et les prix sont décernés comme suit :

1<sup>er</sup> prix, Louis Hupé, du groupe St-Paul de Rezé (Employé), 17 adhésions.

2<sup>e</sup> prix, Mlle Fredouillard, de Méan, 11 adhésions.

L'Assemblée décide en outre d'attribuer, en dehors du concours, un prix d'encouragement à Jean Gautier (Ameublement de Nantes).

Un prix analogue est décerné également aux nouveaux syndicats du Personnel Municipal de Nantes, et des Employés des Sables-d'Olonne.

Un nouveau concours est ouvert, dans les mêmes conditions.

NOUVEAUX SYNDICATS  
Sur l'avis favorable de la C.F.T.C., l'Union Régionale admet définitivement les syndicats suivants :

Syndicat Indépendant du Personnel de la Société Nantaise d'Electricité, de Nantes.

Syndicat Professionnel du Personnel Municipal de la Ville de Nantes.

LA PROPAGANDE ET LE RECRUTEMENT  
La parole est alors donnée à Claude Bachelier, propagandiste ouvrier de l'U.R., pour un compte rendu sommaire de la partie du Congrès Confédéral réservée à la propagande. Il le fait avec son brio habituel, et l'Assemblée note avec satisfaction ses nombreuses et heureuses interventions au cours de cette séance.

Après quoi, un échange de vues fort animé, et non moins intéressant, intervient, auquel presque tous les délégués — l'énumération en serait trop longue ici — participent non sans ardeur.

De nombreuses notes sont prises à ce sujet, et chacun se promet d'en faire son profit, et celui de ses camar

# COMPAGNIE FRANÇAISE

**NANTES**  
CONFECTIONS POUR DAMES  
CHEMISERIE  
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
**TISSUS**  
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

**NANTES**  
RAYONS ABA PRIX  
TOUS LES OBJETS USUELS  
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

nos organisations régionales, et en chacun de nos membres, pour le travail considérable qui reste encore à faire en vue d'améliorer le sort de ceux qui ont mis leur confiance en nous.

Et il leur donne rendez-vous, avant la prochaine réunion qui aura lieu, le 17 septembre, pour une autre réunion en l'honneur de notre Prix Brellaz. Gustave Pressensé, dans une salle voisine, la salle Joseph-Devaud.

(Voir compte-rendu d'autre part.)

## NANTES

### Fête du Travail

Faute de place, nous n'avons pas pu, dans le « Messager » de juin, relater cet événement. Nous ne voulons tout de même pas qu'il reste ignoré.

En effet, notre Fête du Travail, le jour de l'Ascension, a été célébrée avec une solennité inaccoutumée. A l'église, nous avons remarqué une assistance considérable de syndiqués, hommes et femmes.

M. l'abbé Belleil, professeur de philosophie à l'école Saint-Stanislas, et directeur de nos Cercles d'Etudes masculines, nous donna un remarquable sermon de circonstance.

La réunion qui suivit, salle St-Michel, outre les questions purement professionnelles ayant trait à la marche de nos syndicats et de leurs œuvres annexes, nous procura le plaisir d'entendre Mademoiselle Drouart, vice-présidente de l'Union, dans un rapport fait de main de maître sur le socialisme à la lumière de l'encyclique « Quadragesimo Anno ».

Nous nous souviendrons de cette belle journée, et nous viendrons plus nombreux encore l'année prochaine.

### La Braderie

Elle s'est déroulée à Nantes, le lundi 12 juin.

Nous avons été heureux de constater, une fois encore, que nos démarches n'ont pas été inutiles : un repos compensateur fut accordé le mardi matin, non seulement aux employés qui auraient dû se reposer le lundi matin, mais encore à ceux qui avaient bénéficié de la semaine anglaise le samedi précédent.

### BIBLIOTHEQUE

Le Bureau de la Bibliothèque, réuni le 2 juillet, porte à la connaissance de ses abonnés que la bibliothèque sera fermée le 15 et 16 juillet ; elle sera également fermée du 14 août au 1 septembre, date de sa réouverture.

Le Bureau renouvelle son pressant appel aux lecteurs détenant des livres depuis plus d'un mois.

Les nouveautés suivantes ont été mises en service au 1er juillet : Jules D'Ottinge : *La Chasse aux milliards, en 4 parties* (du Jules Verne moderne).

Jacques Piou : *Le Comte Albert de Mun*.

Ivanoe Bonomi : *Du Socialisme au Fascisme*.

Brian Channing : *La Tragédie Moscovite*.

Maurice Rigaux : *Vers les Humbles*.

Jean Martet : *Le Silence de M. Clémenceau*.

Albert Bessières : *Le Chantier sur les Ruines*.

Georges Viance : *Force et Misère du Socialisme*.

Nicolas Berdiaeff : *Le Christianisme et la lutte des classes*.

René Bazin : *Balthus le Lorrain*.

LE PRESIDENT.

### SYNDICAT DES EMPLOYES

#### COURS PROFESSIONNELS

##### EXAMENS OFFICIELS

Neuf élèves présentés : 6 diplômés.

Trois C. A. P. d'aide comptable commerce, dont une mention bien.

Deux C. A. P. d'aide comptable banque.

Un C. A. P. d'aide vendeur.

Nos sincères félicitations aux élèves ainsi qu'aux dévoués professeurs.

### SYNDICATS FEMININS

#### COURS PROFESSIONNELS DU SOIR

##### EXAMENS OFFICIELS

Les cours, suivis toute l'année avec une grande assiduité par de nombreuses élèves, viennent d'enregistrer aux examens officiels de très beaux succès.

Voici les noms des lauréates :

##### Brevet de Comptable

Trois élèves présentées, trois reçues : Marguerite Levrot (Mention Bien) ; Mme Favin (Mention Assez Bien) ; Berthe Fonteneau (Mention Assez Bien).

##### C. A. P. d'Aide-Comptable

Neuf élèves présentées, neuf reçues : Elisabeth Argoud (Mention Bien) ; Anne-Marie Pouffon (Mention Bien) ; Madeleine Le Delaiz (Mention Bien) ; Juliette Plessard (Mention Bien) ; Adrienne Tardieu (Mention Bien) ; Rollande Godeux, Marthe Joubaud, Hélène Legloannec, Madeleine Tardieu.

##### C. A. P. de Couturières

Deux élèves présentées, deux reçues : Madeleine Blanchard, Madeleine Fromy.

A toutes, nous présentons nos plus sincères félicitations.

La distribution des prix et des diplômes aura lieu le 8 octobre prochain.

### SYNDICAT DU LIVRE

#### REUNION GENERALE

Le dimanche 2 juillet, avait lieu la réunion générale trimestrielle du Livre. C'est devant la presque totalité des membres que la séance fut ouverte.

Le compte-rendu financier nous révélait un état de la caisse de plus en plus satisfaisant.

Ensuite, notre président fit un très beau rapport sur le Congrès confédéral et la réunion du bureau fédéral du Livre.

Ensuite, eut lieu la lecture de la correspondance parmi laquelle il convient de signaler l'invitation des Maîtres-Imprimeurs à la distribution des prix de leurs cours professionnels.

L'Assemblée désigna, ensuite, une commission pour l'organisation de la future Imprimerie Ouvrière.

L'ordre du jour fut enfin terminé, après que des décisions furent prises concernant l'attribution d'une prime aux jeunes ouvriers titulaires du C. A. P. et le chômage partiel.

### SAINT-PAUL-REZE

#### SECTION INTERSYNDICALE

La section intersyndicale de Saint-Paul donnait le samedi 17 juin 1933, une fête au profit des cours professionnels de St-Paul.

Plusieurs centaines de personnes avaient répondu à notre appel.

Avant la séance, Belleval nous fit une causerie sur les cours professionnels, et insista sur l'emploi des fonds des taxes d'apprentissage.

M. l'abbé Lucas remercia le conférencier qui, comme toujours sut intéresser son auditoire.

M. l'abbé Lucas lui aussi, insista auprès des patrons de St-Paul pour qu'ils répondent à notre appel en faveur de nos cours professionnels.

Dans la partie récréative qui suivit, nous avons eu le plaisir d'applaudir chanteurs et comiques.

Puis deux pièces terminèrent cette soirée :

*Le Châtelain socialiste*, qui fut jouée avec entrain par la troupe syndicale, ainsi que l'opérette : *Au Poste*, qui remporta un succès mérité.

Merci à tous ceux qui, à un titre quelconque, contribuèrent au succès de cette soirée.

LE SECRETAIRE.

### LA MONTAGNE

#### LE MESSAGER

Le mois dernier nos amis n'ont pas eu la chronique syndicale d'Indret qu'ils attendaient, et pour cause : préparation et présence d'un délégué au Congrès fédéral nous empêchèrent de faire un compte-rendu de notre action dans le journal de l'Union Régionale.

Mais cette fois il y aura de quoi se documenter.

Plusieurs réclamations nous sont parvenues au sujet du service à domicile du « Messager ». Que nos camarades n'hésitent pas à nous avvertir, si parfois il y avait des oublis, même des erreurs. Avec bonne grâce nous demandons à tous de nous faire savoir leurs desiderata, sans omettre les revendications touchant leurs professions. Ne pas oublier que nous sommes tout aussi capables que toute autre organisation de faire valoir les droits des travailleurs et de leur faire rendre justice.

### CONCERT DU 21 MAI

Comme les années précédentes, notre syndicat organisait la fête chrétienne du Travail, le dimanche 21 mai. Pour nous, membres de la C. F. T. C., c'était un véritable devoir d'assister aux différentes manifestations de cette belle journée.

Salle du Patronage, à La Montagne, à 15 h. 30, avait lieu un concert qui obtint, comme ceux donnés précédemment, un véritable succès, grâce à la présence de nombreux syndiqués et d'amis, mais surtout au choix judicieux d'artistes, musiciens et autres, qui pendant trois heures de spectacle nous en donnèrent pour notre argent...

Félicitons encore une fois M. Villa et son orchestre, le public Montagnard et des environs prend toujours si grand plaisir à entendre.

N'oublions pas la « Gaîté Montagnarde », section théâtrale de notre syndicat, jeune de création mais déjà renommée.

« Le Mystère de Kéroul » a été interprété par de nombreuses scènes mais, comme le disait un de nos amis qui assistait à la représentation que nous avons donnée Salle St-Stanislas, on prend toujours un réel plaisir à voir cette belle œuvre de Th. Botrel. Et c'est vrai : les nombreux applaudissements des spectateurs en sont une des meilleures preuves.

Vraiment les acteurs étaient, comme on le dit parfois, dans la peau du bonhomme. Depuis l'étranger jusqu'à l'Indou, tous méritent un bravo. Même le camarad du 3<sup>e</sup> acte :

« Une alle, cher Collègue ? N'oublions pas Charley et Gambille, comique nantais, et notre confédéré des grands jours, Claude Bachelier.

En un mot beau succès. A l'année prochaine, 10<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de notre syndicat : nous ferons encore mieux les choses.

Le Meilleur en Scène de la G. M.

### CONGRES FEDERAL

Notre Congrès fédéral se tint, au siège de la C. F. T. C. du 30 mai au 3 juin.

Faire un rapport sur chaque journée d'études serait peut-être un peu trop long et le rédacteur en chef du « Messager » se récrierait devant si longues copies émanant du Syndicat d'Indret. Nous laissons le soin à « l'Interfédéral » de nous en donner les détails.

Malgré tout, il est bon de parler un peu de notre réunion générale du 7 juin au cours de laquelle fut fait, par notre délégué, un compte rendu des travaux du Congrès. Ceux qui n'ont pu assister à cette réunion verront quand même que pareil déplacement n'a pas été inutile.

La séance est ouverte à 18 heures ; le camarade Royer préside. Les syndiqués sont venus nombreux. Nicolas salue au nom du Bureau fédéral les camarades d'Indret. Chaque journée est passée en revue. Un résumé des rapports que fournit chaque délégué est fait à l'Assemblée, ainsi que lecture des vœux présentés au Ministère de la Marine, le jeudi 1<sup>er</sup> juin, au cours de l'audience avec le chef de cabinet. Notre délégué était accompagné de M. Reille-Soult, député du Tarn, qui discuta avec compétence et clairvoyance les intérêts des travailleurs de la Marine, ainsi que notre camarade Mennet, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C.

Au cours de la discussion qui suivit, nos camarades demandèrent à la Fédération, par l'intermédiaire du Président, que les salaires pour maladie soient payés dès le premier jour ainsi que les indemnités pour charge de famille aux veuves dont le mari est décédé avant les six années de service réglementaire pour avoir droit à la pension.

La question du 1% est remise sur le tapis. Nous ferons intervenir de nouveau l'abbé Desgranges, député, pour cette importante revendication, auprès du Ministère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 30.

Le Secrétaire de Séance.

### PROPAGANDE

Nous parlerons dans notre prochain numéro de cette importante question de Propagande. Plusieurs projets sont à l'étude. Nous nous sommes assurés, la collaboration de la J. O. C.

### SAINT-NAZAIRE

#### Au tour du Congrès de la Métallurgie

J'eus récemment l'occasion de redire l'heureuse influence des congrès pour la formation des militants, prenant ainsi contact dans une atmosphère de parfaite cordialité, très propre à susciter la plus fructueuse émulation.

Le dernier Congrès de la Fédération de la Métallurgie, qui tint ses assises à Paris le 4 juin, vient de m'affermir, si possible, dans cette opinion.

Inutile d'insister sur l'aspect général de cette assemblée. Venus des quatre coins de la France, les délégués ouvriers fraternisent immédiatement ainsi qu'à l'atelier, et chacun apportant en son style plus ou moins imagé (la couleur locale est respectée), le lot de ses idées personnelles et des idées collectives de son groupement, en fait profiter tous les assistants.

Le rapport moral mit en relief l'action de chaque Syndicat, et l'exemple des succès et du bon travail de tels d'entre eux reste le meilleur encouragement pour les moins favorisés.

D'ailleurs, la progression des effectifs fédéraux est de nature à nous satisfaire puisque, en un an, ceux-ci ont augmenté de 18%. Quant au bilan financier, il est plein de promesses et permet d'envisager, à brève échéance, la création d'un secrétariat permanent pour la Fédération.

La cause de chômage bouclé rigoureusement son budget et met en vedette le Syndicat de Saint-Nazaire, son plus fort client. Nous nous passerions volontiers de ce record. Mais où sont donc nos camarades qui, par trop canaïens et un peu égoïstes, eussent préféré l'organisation sur le terrain local à cette entraide fédérale, d'autant plus puissante que sa base est plus large.

La cause de résistance constitue ses réserves. Souhaitons qu'elle n'ait jamais à les épuiser.

Dans la progression des effectifs nos camarades du Nord, comme toujours, arrivent en tête : en particulier le Syndicat d'Arras, l'un des plus importants, a doublé le nombre de ses cotisants au cours de l'année. Quant aux chiffres d'allocations de chômage et de secours divers distribués par les caisses syndicales, ils nous laissent rêveurs. Mais, après tout, n'est-ce pas là le résultat naturel, le fruit normal de cet esprit de solidarité, esprit syndicaliste dont nous avons trop souvent à déplorer l'absence ?

Devant ces exemples, nous sommes confondus. Nous les admirons ! Imitons-les. Tendons toutes nos forces vers ce but et sachons, nous aussi, nous imposer les sacrifices que sont la cotisation, la discipline, la propagande personnelle, pour élargir notre action et faire rendre, dans notre région, sa pleine mesure au syndicalisme chrétien.

Dans sa deuxième séance, le Congrès eut à étudier les modalités d'application de la loi sur les Allocations familiales.

Quelques patrons, dont les louables efforts se traduisent par l'excellente gestion de diverses caisses de compensation, ont cru voir une brimade dans cette obligation. L'obligation donne aux allocations familiales le caractère de justice qu'elles méritent. Or, il apparaît que cette nuance fait boudier certains qui, volontiers, appliquaient les allocations familiales considérées comme une manifestation de la charité.

Quelle inconséquence et quelle aberration que de séparer ainsi ces deux vertus, et de renverser l'ordre des choses en donnant à la seconde le pas sur la première !

D'un autre côté, les organisations qui, par principe, étant individualistes, ont toujours combattu l'idée des A. F., semblent vouloir s'en faire aujourd'hui les champions. Et la C. G. T. et la C. G. T. U. ne sont pas loin de s'armer tout le mérite du vote de cette loi. Il y a là quelque chose de comique et d'heureux, car, enfin, si ridicules que soient ces prétentions, il en ressort tout de même que nos camarades se rallient à une excellente chose.

Il nous plaira de collaborer avec eux sur ce terrain, sans oublier, toutefois, que l'avant fait notre devoir toujours, nous sommes à cet égard, et de beaucoup, leurs aînés.

La semaine de 40 heures réint en l'attention du Congrès. La semaine de 40 heures, problème actuel s'il en est un, problème urgent et complexe, car, de sa solution plus ou moins rapide, dépend, en grande partie, le redressement ou la prolongation de bien des misères.

Problème actuel : le développement du machinisme, la surproduction, le posent impitoyablement comme une nécessité économique. N'est-ce pas d'ailleurs la réalisation sociale la plus logique susceptible de faire participer, en toute justice, les masses laborieuses au progrès ?

Problème urgent : 30.000.000 de chômeurs attendent... 100 millions d'êtres humains, compte tenu des familles, végètent, s'étiolent dans la plus noire détresse.

Problème complexe certes, mais qu'il faudra résoudre hardiment, sans trop s'embarasser des hésitations de telle ou telle nation. Le mal ne sera enrayé qu'au prix de lourds sacrifices, devant lesquels reculer serait trahir.

Des sacrifices ! Le monde entier en est écorcé. On le constate dans de ronflants discours, sans se résigner à faire l'effort nécessaire, sous prétexte que cet effort doit être fourni simultanément par tous les pays au même degré. D'aucuns même, avec un cynisme odieux, osent proposer comme remède à la suppression des lois sociales si chèrement acquises. Non, nous en avons assez.

De toutes parts, les puissances financières s'acharnent contre la multitude des producteurs, et les Etats impuissants se débattent en vain, dominés par la situation. Inévitablement, comme toujours, les faibles, ceux dont le pain quotidien dépend du travail de chaque jour, sont les premières et pitoyables victimes de ce désordre ; et l'on convoite jusqu'à l'ombre de leurs suprêmes garanties. Poussières de profétaires, nous serons toujours foudrés. Mais, unis, nous pourrions songer à résister avec profit à la coalition des intérêts égoïstes des appétits déchainés.

Plus que jamais, groupons-nous dans l'organisation syndicale, bastion de nos libertés. Grâce au syndicat s'est desserrée peu à peu l'étreinte inhumaine du libéralisme économique. Par le syndicat, nous imposons et défendons, sans haine mais avec force, les réformes que le bon sens et la justice réclament, impérieusement, pour le plus grand bien de la société menacée.

Catholiques, plus que tous autres, ayons la notion du devoir et de nos responsabilités ! Secouons cette torpeur indigne qui, trop souvent, nous fit négliger de hautes et claires directives pour nous jeter à la remorque de nos pires adversaires. Notre rôle n'est pas de suivre, mais de conduire.

Guidés par notre idéal et les enseignements si précis de l'Autorité religieuse, nous serions gravement coupables si, indifférents devant les convulsions du monde arôlé, nous laissons à d'autres le soin de réagir et de le sauver.

Jean TERRIEN.

### SYNDICAT DE LA METALLURGIE

#### LA MARCHÉ SUR NANTES

Cette manifestation d'envergure que fut la marche des chômeurs nazairiens sur la Préfecture, a suscité, on le conçoit, des appréciations aussi nombreuses que variées.

Quelle a été notre attitude à ce sujet, et quels motifs l'ont dictée ?

D'abord, le principe de cette démonstration ne pouvait que nous satisfaire, car cette brutale mise en lumière des misères accumulées dans la région est de nature à influencer favorablement l'opinion publique et aussi, nous voulons le croire, le gouvernement qui, devant cette détresse ne saurait demeurer insensible.

Mais, pour obtenir pleinement son but, la manifestation devait revêtir un caractère de dignité intimement lié à la liberté des manifestants. Le principe d'obligation noté dans un certain ordre du jour publié par la presse vint malheureusement en restreindre la portée. Nous regrettons ce geste qui, nous l'espérons, n'aura pas de suite ; mais il n'en reste pas moins que son résultat moral fut de rebouter beaucoup de nos camarades.

En second lieu, nous ne pouvions demander à nos chômeurs de défilier derrière le drapeau rouge qui à lui seul est tout un programme, qui représente une idée, non les intérêts de la population.

Pour ces deux raisons, il était impossible au Syndicat d'engager ses adhérents à suivre le mouvement ; et il en sera ainsi tant qu'une idée politique voudra s'imposer, alors que l'union de toutes les forces dans la défense du bien commun exigerait une parfaite neutralité.

Le Conseil Syndical.

#### A propos d'une égratignure

Mon cher G. Gratigne, L'autorité syndicale nazairienne, irrévérencieusement attaquée par ta plume acerbe dans le « Messager » de juin, charge son très humble serviteur de relever tes critiques.

Et qui ! mon vieux Gratigne, n'as-tu pas lu le « Messager » d'avril ? Je te salue curieux ; mais, tout de même, le compte-rendu du Congrès et les photos l'accompagnant devaient, semble-t-il, largement te satisfaire. Il paraît que non... Tu voulais un rapport de Nazairien... Chauvin, va !

Quel Nazairien aurait eu l'outrecuidance de reprendre le compte-rendu de notre secrétaire de l'U. R. ? Je ne vois pas bien ; et le Président de l'U. L. nazairienne est tout indigné de l'affront que tu fais à nos camarades de Nantes en paraissant ainsi dédaigner leur travail. Ce n'est pas beau.

Aussi, par son ordre et par ta faute, me vois-je dans l'humiliante obligation de leur présenter mes excuses.

Le plus coriace des égratignés.

#### NOTRE KERMESS

Est-il besoin de vous dire qu'elle se prépare activement. Déjà des bonnes volontés se sont proposées pour l'organisation des différents comptoirs, rayons ou baraques. Les jeunes filles de Méan interpréteront une comédie.

### SAINT-NAZAIRE

#### PATRONAGE SAINT-JOSEPH

#### Le Dimanche 30 Juillet

#### GRANDE KERMESS

organisée par l'U. L. des SYNDICATS CHRÉTIENS au profit de leurs camarades en chômage et avec le concours de la J. O. C., de la J. O. C. F. et de « L'ETOILE »

DANS LA COUR on y trouvera des attractions multiples, des baraques foraines d'un nouveau genre.

LE STAND avec sa pâtisserie, ses vins fins, ses galettes, son bon cidre de Guenrouët, retiendra les fins gourmets.

LA MAGNIFIQUE SALLE enfin recevra la foule des grands jours. D'émérites actrices, de réputés acrobates et clowns y dédieront les plus moroses.

De plus, à 5 heures dans la cour : Production du fameux Mouvement spécial de « L'ETOILE »

De 5 h. à 6 heures :

CAFÉ-CONCERT sous la direction du Professeur ANDRÉ et pour terminer BATAILLE DE CONFETTIS

Amis ! Retenez bien cette date du 30 JUILLET

VENEZ-Y NOMBREUX

Vous passerez une bonne soirée et vous soulagerez bien des infortunes

### A NANTES

#### La Grande Spécialité de BONNETERIE

#### chez FRED

4, Rue du Calvaire

Les Jockistes une autre, les gymnastes du « L'Étoile » apporteront leur concours.

D'autre part, les lots nous arrivent nombreux. Trois de nos camarades en particulier se sont dépensés sans compter pour la récolte de ces lots. Remercions les, leur tâche, heureusement facilitée par le bon accueil des commerçants nazairiens, était particulièrement ingrate, mais surtout impondérable.

N'avons-nous pas autour de nous des amis s'intéressant à notre mouvement et susceptibles de nous donner quelque objet ?

Ne l'oublions pas, le bénéfice de cette Kermesse est réservé à nos camarades chômeurs. Qui donc dans ces conditions refuserait d'apporter son tribut à cette fête ?

Des lots ? nous en aurons, et en quantité, j'en suis certain, car je compte sur l'esprit de solidarité de chacun.

Ce ne sera pourtant pas suffisant, il nous faudra des acheteurs. Votre tâche est donc aussi de faire de la bonne propagande en faisant retentir autour de vous cette date du 30 juillet.

Mes chers amis, au travail pour la réussite de notre Kermesse, et rendez-vous pour le 30 juillet, au Patronage Saint-Joseph, boulevard Gambetta.

Le Président : CHAUVÉ.

### ANGERS

#### ELECTIONS PRUD'HOMMES COMPLEMENTAIRES

Le 18 juin, les électeurs de la Section Commerce (1<sup>re</sup> catégorie) étaient appelés à élire deux nouveaux conseillers.

Au premier tour de scrutin les candidats obtinrent :

MAUPOU, C. G. T. : 64 voix.  
PELLOUIN, C. G. T. : 69 voix.  
HERIAUD, indépendant : 46 voix.  
Mlle Anna PATARIN, C. F. T. C. : 64 voix.  
Albert DUPONT, C. F. T. C. : 74 voix.

et au scrutin de ballottage :

MAUPOU, C. G. T. : 95 voix.  
PELLOUIN, C. G. T. : 98 voix.  
Mlle Anna PATARIN, C. F. T. C. : 98 voix.  
ELUE.  
Albert DUPONT, C. F. T. C. : 109 voix.  
ELU.

HERIAUD, indépendant : 48 voix.

Vous pensez bien que nos adversaires, durant la semaine de ballottage, ne furent pas inactifs, d'autant plus qu'ils savaient que le candidat indépendant maintiendrait sa candidature et conserverait des voix qui n'iraient pas aux partisans de la lutte de classes.

Malgré l'appel de l'Union Locale des Syndicats Confédérés en faveur d'une représentation homogène au sein du Conseil de Prud'hommes, les électeurs répondirent en faisant confiance à nos candidats.

Anna PATARIN et Albert DUPONT VAINQUEURS DE LA JOURNÉE DU 25 JUILLET

Ce sont les premiers syndiqués chrétiens qui pénétrèrent au Conseil des Prud'hommes d'Angers. Ils ne seront pas les derniers. Aussi tous nos adhérents et sympathisants, dans la joie qu'ils éprouvent du succès auquel ils ont contribué, trouveront un stimulant pour redoubler d'ardeur au développement de l'organisation syndicale. Son action intelligente et tenace assurera encore la confiance en ses représentants dans les diverses institutions sociales où sont consultés les syndiqués.

Donc, amis, serons les rangs de plus en plus. Que chacun apporte son effort à l'extension du Syndicalisme Chrétien. Nous aurons fait notre devoir et contribué à des réalisations dont bénéficieront nos frères de travail.

R. BOUGIS.

### SAUMUR

#### UNION LOCALE

Réunion du 14 Juin 1933  
La séance fut ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Chéreau. MM. Eidault, président et Guérin,

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
— NANTES —  
Exécution des Ordonnances  
de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres  
des Syndicats Chrétiens

**COUVERTURE - PLOMBERIE**  
**ZINGUERIE**  
Maison **RENAUD**  
76, rue St-Clément - NANTES

**Chauffage central**  
**Appareils Sanitaires**  
Fournisseur de la Maison Familiale

**GRAINETERIE**  
**A. OLIVIER** (syndiqué)  
4 bis, Rue Vidie, NANTES  
FARINES, PATES, GRAINS  
ET SEMENCES  
Produits divers pour Jardins  
et Basse-Cour  
5 % aux Syndiqués

**Entreprise Générale**  
**de Menuiserie**  
Ancienne Maison JAHIER  
**COURAUD ET C<sup>ie</sup>, S<sup>ts</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES  
Façonnage mécanique, moulures  
en tous genres. Fabrication de meubles  
Conditions spéciales aux Syndiqués

**ENTREPRISE**  
**DE CHARPENTES**

**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES  
(Boulevard Lelasseur)  
Chaudières - Rues de la Gourmette  
et de la Gourmette

**MACHINES A COUDRE**  
**ET CYCLES STELLA**  
Luxueux Solides Bon marché  
Garantis sur facture  
Catalogues, renseignements, adresses  
des représentants et également  
**ATELIER DE REPARATION** pour  
toutes marques de machines à coudre

**FONTENEAU**  
21, Chaussée de la Madeleine, 21  
NANTES  
Succurs<sup>l</sup> : ANGERS, St-NAZAIRE

**TISSUS - CONFECTION - MESURE** (Hommes, Dames, Enfants)  
RAYON SPECIAL ARTICLES DE TRAVAIL

**Maison ARROUET**  
2, RU EBON SECOURS - NANTES  
**LITERIE** Maison de confiance  
Réfection Plumes - Duvets vendant bon marché  
Remise de 5 % aux Syndiqués  
On reçoit les Bons de l'Union Economique

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**  
**FAVREAU & PAVAGEAU**  
TÉLÉPHONE 130.53  
4, Place du Martray - NANTES

**BROUETTES EN TOUS GENRES**  
PETITS TOMBEREAUX  
POUR ENTREPRENEURS  
BALADEUSES ET BABROUETS  
**Victor BLANCHET**  
71, rue Edgar-Quinet  
Atelier : place de la Moutonnerie  
Spécialité de roues :  
ferrées et non ferrées  
TOUTES REPARATIONS  
Remise aux Syndiqués  
Téléphone : 810-56

**Messageries de l'Ouest**  
Quai de la Fosse, NANTES  
Téléphone : 140-14  
Services de voyageurs entre Nantes,  
Basse-Indre, Indret, Couéron  
et Le Pellerin  
Service de voyageurs et marchandises  
entre Nantes, Faimbeuf  
et Saint-Nazaire  
Passages d'eau de Basse-Indre à  
Indret, Faimbeuf à Donges  
et Saint-Nazaire à Mindin  
Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE**  
**G. ROBIN**  
19, rue du Palais, S-NAZAIRE

**BIJOUX POUR MARIAGES**  
Atelier de Réparation  
SES CHOIX SES PRIX  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise régie par la loi  
du 19 Décembre 1907

**BONS D'EPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels  
**B. FRANÇOIS**  
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES  
— Téléphone 127.78 —

**ELECTRICITE**  
LUMIERE - FORCE - SONNERIES  
TELEPHONES  
T. S. F.

**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90  
Prix avantageux et Remise  
aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**GRAVURE SUR METAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1895  
**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques  
et de l'Etat  
10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre -  
Dateurs - Folioleurs - Timbres  
plastiques - Pochoirs - Plaques et  
lettres en email - Gravure chimique  
Fournitures générales encres,  
tampons, etc., etc.

**RIPOCHE & C<sup>ie</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33  
Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

secrétaire, retenu par la maladie, s'étaient fait excuser. M. Beillevaire, venu de Nantes, était présent, afin de nous aider de ses conseils pour le renouvellement de l'Union et le renouvellement du bureau. La réunion avait été provoquée, en effet, dans le but de concentrer davantage les forces syndicales de Saumur et de donner plus d'importance et d'influence à l'Union locale.

Après de longues discussions, voici les principales décisions qui furent prises au cours de cette séance :

1° L'Union conservera la même forme; mais le bureau sera plus étendu et comprendra les membres des bureaux de tous les syndicats et comités des deux Syndicats féminins.

2° Le bureau de l'Union se réunira le premier mercredi de chaque mois, pour y étudier en commun les questions d'intérêt local. A l'issue de ces réunions, chaque bureau pourra, d'ailleurs, se réunir pour traiter les questions particulières.

3° Une permanence fonctionnera au siège social, rue Lecoy, tous les dimanches matin, à une heure qui sera fixée ultérieurement. Tous nos Camarades syndiqués ou non, sont invités à l'utiliser, pour les renseignements d'ordre professionnel ou social dont ils auront besoin, pour la bibliothèque, les placements, etc...

4° Une tombola sera organisée très prochainement pour procurer aux veuves d'entraide de l'Union, les fonds qui lui sont nécessaires.

M. Chéreau remercia vivement notre ami, M. Beillevaire, d'avoir bien voulu se dérouter et de nous avoir donné de précieux conseils pour cette mise au point nécessaire, et la séance fut levée à 23 heures.

P. G.

**LES SABLES-D'OLONNE**  
**REUNON DU 12 JUI**  
Une fois de plus les employées et ouvrières des Sables ont eu le plaisir d'entendre M. Beillevaire nous parler du Syndicalisme Chrétien.

Il est regrettable que les préparatifs de notre belle fête de la mer aient empêché un plus grand nombre de jeunes filles de prendre part à cette réunion, où l'orateur nous montra si éloquemment que le Syndicat Chrétien n'est pas une œuvre révolutionnaire, mais une œuvre de justice, de charité et d'entraide.

A l'issue de la réunion, M. Beillevaire eut le plaisir de constater plusieurs demandes d'adhésion à notre syndicat (C. F. T. C.).

Nous tenons à remercier vivement tous ceux qui nous ont aidés à organiser cette première réunion féminine, soit en nous procurant une salle, soit en y assistant ou en engageant les employées et ouvrières à y prendre part.

Nous informons dès maintenant toutes les employées et ouvrières qu'une réunion est prévue pour le début de juillet. Si nous n'avons pas l'agrément d'entendre M. Beillevaire, toutes auront à cœur de répondre à son appel du 12 juin en donnant leur adhésion au Syndicat des Employées des Sables.

**PERMANENCE**  
Une permanence est établie à l'Abri du Marin, 6, rue du Port, au Bureau des Assurances Sociales, le mercredi de 18 heures à 19 heures, et le samedi de 17 h. à 19 heures, pour les syndiqués et toutes personnes ayant besoin de renseignements d'ordre professionnel.

**ST-LAURENT-SUR-SEVRE**  
Notre Président est élu  
membre du Comité Fédéral

Nous avons appris, avec la plus vive satisfaction, que notre camarade Jean-Baptiste Biard a été élu, au cours du dernier Congrès de la Fédération du Textile, le 3 juin, membre du Bureau Confédéral.

Nous tenons à lui apporter nos bien cordiales félicitations, ainsi qu'à son suppléant, notre ami Beillevaire, secrétaire général de notre U. R., qui ne doit pas être pour rien dans l'élection de notre Président à ce poste.

**PELERINS DE LOURDES**  
N'ACHETEZ PAS LE DIMANCHE  
Par respect pour le jour du Seigneur,  
Pour le bon renom du Pèlerinage,  
Par humanité pour le personnel des magasins,  
Pour donner le bon exemple et hâter la réalisation d'un juste progrès :  
N'ACHETEZ PAS LE DIMANCHE

**THOUARS**  
**REUNION DU 17 JUI**  
Au cours de notre réunion du 17 juin, place du Boif, sous la présidence du camarade Ménéau, venu de Châteauneuf-Loir, les camarades décidèrent de donner à Beillevaire les pouvoirs pour représenter le groupe au Conseil de l'Union Régionale.

Des vœux sont formulés pour

l'obtention de la semaine de quarante heures.

Il est décidé, à l'unanimité, que les réunions générales seront suspendues jusqu'à la fin de septembre; pendant ce temps, le Bureau se réunira sur convocation, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Les camarades désignent le Président Lamoureux et le Vice-Président Ménéau pour aller à la Session Confédérale du 14 juillet. Le groupe demandera pour cela une bourse à la C. F. T. C.

Les manœuvres adhérents au Syndicat demandent s'il serait possible d'obtenir les mêmes masques que ceux qui sont en service aux dépôts de Montreuil et des Batignolles, pour le nettoyage des foyers, voitures et boîtes à fumée, etc...

Le camarade Renaud insiste auprès des receveurs pour qu'ils demandent aux retardataires de bien vouloir se mettre à jour de leurs cotisations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 30.

Le Secrétaire de Séance.

**TRELAZE**  
**Mauvais procédés**  
Quand l'ouvrier mineur, victime d'un accident de travail lui ouvrant droit à une rente en vertu de la loi du 9 avril 1898, reçoit la convocation l'appelant en conciliation devant le Tribunal civil pour fixation de la rente, il se pose aussitôt la question avec inquiétude : Que vais-je faire ?

Au Tribunal civil, il sait qu'il se trouvera en face du représentant de la Compagnie qui l'emploie, représentant qui offrira une rente de X francs, calculée d'après le taux d'incapacité sur le salaire de base de l'année qui a précédé l'accident.

Va-t-il accepter sans discuter ce qui lui est offert ? Si l'offre est suffisante, il est normal d'accepter, le Tribunal n'étant pas un marché au beurre où l'on marchandait, afin d'obtenir des prix plus avantageux.

Si l'offre est insuffisante, comme cela se produit malheureusement trop souvent, il est juste que l'ouvrier refuse. L'accord ne pouvant se faire, c'est alors le renvoi devant le Tribunal.

C'est ici que l'ouvrier seul, n'ayant pas avec lui le représentant du Syndicat, se trouve inquiet.

Renvoi devant le Tribunal ? Qu'est-ce que cela va donner ? Il hésite, se tâte, regarde à gauche et à droite et ne sait que faire.

Parfois, nous avons pu constater que certains représentants patronaux n'hésitent pas à insinuer que si le blessé continue à être occupé par la Compagnie, c'est une grande faveur qu'on lui fait, et que s'il n'accepte pas les offres de rente qui lui sont faites, la Compagnie verrait ce qu'elle a à faire, etc...

Où encore, on essaie de lui faire croire que s'il va devant le tribunal, il court le risque d'avoir, les frais à sa charge.

Et alors, l'ouvrier, désespéré, voyant s'abattre sur lui toutes sortes de menaces, n'ose plus réclamer ce qu'il croit son dû et accepte tout ce qu'on veut bien lui donner.

Ce sont là de mauvais procédés, mais qui, d'autre part, montrent que l'ouvrier organisé, par la présence du représentant de son Syndicat, peut se défendre plus facilement.

Aussi, nous ne saurions trop recommander à nos adhérents de nous communiquer toutes leurs pièces, aussitôt qu'ils les ont, et de prévenir immédiatement, dès qu'ils sont avisés de la date de passage devant le Tribunal. Ainsi nous pourrions faire tout ce que nous devons pour leur faire obtenir la juste réparation de leurs droits et s'il y a des frais le Syndicat chrétien sait les couvrir avec honneur.

JOSEPH LESCELLEUR.

**Les 5.500**  
(Suite)  
[Voir le « Messager Syndical » du mois dernier].

Sur le projet gouvernemental portant la retraite des mineurs à 5.500 francs, la presque unanimité des parlementaires s'est faite, sans distinction de partis et d'opinions. En effet, c'est par 586 voix contre 13 que ce projet fut voté.

Les différents orateurs qui sont intervenus au nom de leur parti, ont tous marqué leur désir de faire aboutir les 6.000 francs le plus rapidement possible.

Notre camarade Henri Meck a rappelé notamment les grandes lignes de la proposition de loi qu'il a déposée, signée de ses collègues Appourchaux, de Diesbach, Delsart, etc..., demandant les 6.000 fr., la retraite proportionnelle, un meilleur aménagement des pensions d'invalidité et de veuves, l'abaissement de la limite d'âge et l'augmentation des allocations d'orphelins.

Voici d'ailleurs les principales lignes de son intervention :

Au lieu de la majoration de 20% des prestations de rente de la Caisse autonome, que nous avions demandé, le Gouvernement nous propose une majoration de 10%.

C'est une satisfaction partielle que nous pouvons enregistrer, tout en exprimant notre regret que le

gouvernement n'ait pas jugé utile d'aller plus loin et de donner entière satisfaction aux ouvriers mineurs.

Mais, en dehors de cette question, il y en a toute une série d'autres qui, elles aussi, méritent un examen sérieux et bienveillant du Gouvernement et du Parlement.

Il y a la question de la réduction de la limite d'âge, celle du rétablissement d'une véritable « proportionnelle » en ce qui concerne les rentes d'invalidité et de veillesse. Là-dessus nous devons insister de toutes nos forces. Tous ceux de nos collègues qui représentent les régions minières sont unanimes à juger qu'à aucun moment on n'a poussé aussi activement à la production et à l'utilisation de la capacité de travail de l'ouvrier mineur.

Je rappelle l'intervention que faisait récemment ici M. Maes, les interventions de M. Ramette et de tous nos autres collègues qui siègent de ce côté de la Chambre (le centre). Nous sommes unanimes à juger qu'il est impossible de continuer ainsi. L'ouvrier mineur est soumis aujourd'hui à des conditions de travail véritablement inhumaines qui entraînent trop souvent son invalidité ou sa mort avant qu'il ait atteint l'âge de 55 ans. Il en résulte pour les rentes des veuves et les autres prestations de la caisse autonome des conséquences avec lesquelles il faut compter.

Ainsi insistons-nous pour qu'on examine notamment dans quelles conditions sont octroyées les rentes de veuves.

Le régime actuel ne prévoit l'octroi de la rente de la veuve qu'à l'âge de 55 ans. Or, j'estime qu'une veuve, à l'âge de 35, 40 ou 45 ans se trouve parfois dans une situation plus digne d'intérêt qu'une veuve de 55 ans. Il faut donc examiner cette réforme.

Il faut examiner aussi la question des prestations médicales et pharmaceutiques que nous demandons en faveur des retraités de la caisse autonome. Il faut enfin songer à l'établissement de sanatoria, car il n'est pas douteux que de nombreuses maladies professionnelles sont aujourd'hui la conséquence de conditions de travail imposées aux ouvriers mineurs. Ces diverses questions méritent toute notre attention et je regrette infiniment qu'il n'ait pas été possible à la commission des mines d'examiner en détail des revendications aussi dignes d'intérêt.

Je demande donc à M. le Ministre de nous donner l'assurance, d'accord avec la commission, qu'il sera procédé à l'avenir à un examen sérieux et attentif, avec la ferme volonté de nous donner satisfaction, des questions soulevées par les différentes propositions de loi.

Encore une fois, la situation s'est modifiée. L'ouvrier mineur d'aujourd'hui n'est plus semblable à l'ouvrier mineur d'il y a vingt ans. Par suite de la mécanisation et de la rationalisation appliquées systématiquement dans toutes les mines de France, les conditions de travail ont changé complètement. Aussi, je vous demande d'examiner les moyens de donner satisfaction aux ouvriers mineurs sur les questions que j'ai énumérées.

Je terminerai en disant quelques mots d'une question qui n'a pas de relation directe avec le problème que nous discutons aujourd'hui.

Nous nous apportons un projet qui donne satisfaction partielle aux revendications des ouvriers mineurs concernant leur retraite. Mais il y a encore des ouvriers mineurs en activité qui, depuis trois ans, sont frappés par le chômage partiel et ont subi des réductions de salaires.

La commission des mines, monsieur le ministre, a adopté une proposition de résolution vous invitant à examiner la possibilité d'accorder des subventions de chômage spéciales aux ouvriers mineurs.

Je vous demande de songer non seulement aux ouvriers mineurs retraités, mais aussi à ceux qui sont encore en activité et se trouvent en ce moment, du fait de la crise, dans une situation qui n'est pas précisément réjouissante.

Je vous prie, monsieur le ministre, d'examiner également ce problème et de nous apporter une solution.

**NOUVELLE BIBLIOTHEQUE POUR TOUS**  
Edition in-8° à deux colonnes.  
Chaque volume, papier glacé, illustrations de Damblans, Rousseau, Breton, Gignoux, etc., environ 130 pages, broché, 5 francs; port, 0 fr. 65. Relié, 9 francs; port, 1 fr. 05.

**OUVRAGES**  
DE PIERRE L'ERMITE  
La Grande Amie, 233 mille.  
L'Empire, 153 mille.  
La Brisure, 101 mille.  
Les deux Mains, 82 mille.  
Le Grand Muffin, 98 mille.  
Le Sac, 83 mille.  
Resteriez-vous, 108 mille.  
Lisez-moi ça ! 78 mille.  
Et ça ! 69 mille.

**LEGROS TAPISSIER**  
32, rue Villès-Martin, S'NAZAIRE  
**SES MEUBLES**  
SA TAPISSERIE  
SA LITERIE  
Tél. 4.08 R. C. 7.225  
Livraison gratuite dans la région  
Réduction accordée 5 %

**RESSEMELAGE**  
**L. TROUVÉ**  
Répare les Chaussures  
de suite  
2, rue Guépin - 11, rue de la Marne  
— NANTES —

**POUR VOTRE CAFÉ**  
servez vous du  
**Cof's**  
DOUBLE  
FILTRE  
Interchangeable  
25% D'ECONOMIE  
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE,  
Ecrire à M. PINARD & FILS, 211, RUE RICHELIEU, NANTES  
R. C. Nantes N° 410 B.

**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**  
AUX 2 EXTRÉMITÉS  
LE BOULET BARRÉ

**FABRICATION BLANZY-UEST**  
CHARBONS SELECTIONNES  
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS  
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES  
Tél. 122-40

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**  
**L. CHATELLIER, Père & Fils**  
NANTES  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 125.13

**PLATRERIE - DECORATION**  
**STAFF - FUMISTERIE**  
**ANCELIN**  
Entrepreneur  
31, rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone : 117.49

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**  
Maison Louis LANDAS  
Place Marceau et Rue du Palais  
SAINT-NAZAIRE  
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété  
Papeterie. — Maroquinerie  
Imagerie et Souvenirs Bretons  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**LES PAPIERS PEINTS**  
**Paul GENDRON**  
sont de bon goût parce que Fabriqués en France  
et les moins cher parce que vendus sans intermédiaire  
6, rue Cacault  
11, rue de la Boucharie  
NANTES

**TRANSPORTS DROUIN Frères**  
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS  
SERVICES RAPIDES ET GROUPAGES  
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS  
20 ANNEES D'EXPERIENCE

**POUR TOUS VOS IMPRIMES**  
CONSULTEZ  
**L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »**  
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE  
Il vous sera répondu le jour même

Pour tous vos ACHATS et VENTE  
**D'IMMEUBLES**  
**ET FONDS DE COMMERCE**  
adressez-vous au CABINET  
**R. HELOCO**  
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare  
à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64  
Renseignements gratuits

**VISITEZ A NANTES**  
**DECRIE**  
**LES PLUS MODERNES**  
**DES GRANDS MAGASINS**